

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;  
 Jérémie Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Allan Neuzy, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;  
 Nathalie Coppens, *Secrétaire communal f.f.*

**Excusés** Elke Roex, Nadia Kammachi, Julien Milquet, *Échevin(e)s* ;  
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;  
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

**Séance du 20.07.21**

---

**#Objet : Prise d'acte d'une décision de refus d'une prolongation d'un permis d'environnement, prise par le Collège d'environnement pour un bien situé Avenue de Scheut, 34 et dont le demandeur est S.P.R.L. NBM MOTORS – PE 219/2019 (REC) #**

---

### 310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

#### 314 Permis environnement

#### Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande de prolongation de permis d'environnement de classe 2 introduite par la S.P.R.L. NBM MOTORS tendant à continuer à exploiter un garage de révision de moteurs, Avenue de Scheut, 34 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes :

N.rub.	Installation	Classe
13 A	atelier de réglage de moteur	2
71 A	compresseur d'air	3
101 A	atelier pour le travail des métaux	2

Vu la décision de refus du permis d'environnement délivrée par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 09/02/2021;

Vu la décision du Collège d'environnement du 25/06/2021 déclarant le recours irrecevable ;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 24/06/2021 et que les délais de recours au Gouvernement sont de 30 jours à dater de la notification ;

**DECIDE :**

De prendre acte de la décision du Collège d'environnement

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,  
(s) Nathalie Coppens

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME

Anderlecht, le 23 juillet 2021

Le Secrétaire communal f.f.,

Par délégation :  
L'échevin(e),

Nathalie Coppens

Alain Kestemont

**Nathalie  
Coppens  
(Signature)**

Digitally signed by  
Nathalie Coppens  
July 26, 2021 4:48 PM  
Read and approved

**Alain  
Kestemont  
(Signature)**

Digitally signed by  
Alain Kestemont  
July 26, 2021 10:43 AM  
Read and approved